

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_08-DE
Reçu le 09/07/2026

Département de la Charente

Commune de Puymoyen

Réunion du Conseil Municipal du 6 Juillet 2026

Extrait du registre des délibérations

LE SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Puymoyen, se sont réunis à la Mairie – 1 place de Genainville à PUYMOYEN suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juillet 2026

Secrétaire de séance : Marjorie LEGER

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 14 (de la délibération N°2026-07/01 à la délibération N°2026-07/08)

15 (de délibération N°2026-07/09 à la délibération N°2026-07/15)

Nombre de pouvoirs : 03

Membres en exercice : Patrick ALEXIS, Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Corinne GALTAUD, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Samuel LAGIER, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Anna MIGNON, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, Xavier PERRAULT, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Membres présents : Eric BIOJOUT, Pascal DECROS, Fernando FRIAS BARRERA, Bernard GABET, Jean-Jacques GARREAU, Katia GIRONCE, Céline GUIGUI, Sophie HAINZ, Marjorie LEGER, Chantal LIAUD, Arnaud MILLET, Geneviève NIOUET-BRUNAUD, José POIRIER, Caroline TERRADE.

Anna MIGNON arrivée en cours de séance à partir de la délibération N°2026-07/09

Ont donné pouvoir :

Corinne GALTAUD a donné procuration à Bernard GABET

Samuel LAGIER a donné procuration à Arnaud MILLET

Patrick ALEXIS a donné procuration à Eric BIOJOUT

Excusé(s) :

Xavier PERRAULT

Anna MIGNON absente jusqu'à la délibération N°2026-07/08. Arrivée à compter de la délibération N°2026-07/09

Le quorum étant atteint nous pouvons délibérer

o _ o _ o _ o _ o

2026-07/08 Détermination du prix de vente de deux caveaux communaux issus d'une procédure de reprise de concession

o _ o _ o _ o _ o

Certifiée exécutoire : le Maire

Reçue en Préfecture le :

09 JUL. 2026

Affichée en Mairie le :

09 JUL. 2026



AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_08-DE
Reçu le 09/07/2026

FINANCES	Rapporteur : Chantal LIAUD
DÉLIBÉRATION N° 2026-07/08	Détermination du prix de vente de deux caveaux communaux issus d'une procédure de reprise de concession

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, la commune avait engagé, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, une procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon.

À l'issue de cette procédure, régulièrement menée dans le respect des prescriptions législatives et réglementaires, plusieurs concessions ont été réintégrées dans le domaine communal. Les caveaux présents sur certaines de ces concessions sont ainsi devenus propriété de la commune.

Afin de répondre aux besoins des familles souhaitant disposer d'un caveau immédiatement disponible, tout en valorisant le patrimoine funéraire communal, il est proposé de procéder à la mise en vente de deux caveaux issus de cette procédure de reprise.

Les deux caveaux concernés sont situés :

- **Section 1 – concession n° R45 (ancien n° 67-165) ;**
- **Section 1 – concession n° R44.**

Après examen de leur état, de leur capacité et de leur valeur patrimoniale, il est proposé de fixer les prix de vente suivants :

- **8 000 €** pour le caveau situé **section 1 – n° R45 (ancien n° 67-165) ;**
- **4 000 €** pour le caveau situé **section 1 – n° R44.**

Ces montants correspondent à la valeur estimée de ces équipements et tiennent compte de leurs caractéristiques respectives.

Les ventes interviendront dans le respect de la réglementation funéraire applicable et selon les modalités administratives habituellement mises en œuvre par la commune. Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fondements juridiques

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1 à L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 ;
- **Vu** les articles L.2223-17 et L.2223-18 du CGCT relatifs à la reprise des concessions en état d'abandon ;
- **Vu** le règlement du cimetière communal ;
- **Vu** les procès-verbaux et la procédure de reprise des concessions en état d'abandon ayant permis la réintégration des concessions concernées dans le domaine communal ;
- **Considérant** que les caveaux situés **section 1 n° R45 (ancien n° 67-165)** et **section 1 n° R44** sont désormais propriété de la commune à l'issue de cette procédure ;
- **Considérant** qu'il est de l'intérêt communal de remettre ces équipements funéraires en service afin de répondre aux besoins des familles tout en valorisant le patrimoine communal.

AR Prefecture

016-211602719-20260706-CM_2026_07_08-DE
Reçu le 09/07/2026

Je vous propose :

- **D'approuver** la mise en vente du caveau communal situé section 1 n° R45 (ancien n° 67-165) au prix de huit mille euros (8 000 €) ;
- **D'approuver** la mise en vente du caveau communal situé section 1 n° R44 au prix de quatre mille euros (4 000 €) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la cession de ces caveaux, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces ventes et à accomplir l'ensemble des formalités administratives qui en découlent.

**Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL
MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LA
DELIBERATION TELLE QUE
PRESENTEE CI-AVANT**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Poitiers ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour copie conforme.
En Mairie, le 9 Juillet 2026
Le Maire,
Eric BIOJOUT

